



**Bonvin-Sansonnens Sylvie**

Intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s dans l'administration cantonale

Cosignataires : -

Date de dépôt : 22.06.18

DFIN

**Dépôt**

L'arrivée dans notre pays et dans notre canton d'un nombre significatif de jeunes migrant-e-s interpelle notre capacité collective à leur assurer une intégration professionnelle décente. C'est la condition sine qua non pour leur permettre et leur demander d'assumer leur responsabilité future de subvenir à leurs besoins personnels et probablement familiaux futurs.

Dans ce sens, l'offre de places de formation professionnelle - adaptées à leurs conditions spécifiques - représente un passage obligé. Il semble bien que dans notre canton, bon nombre de PME - et quelques encore trop rares grandes entreprises - ont joué et jouent bien le jeu, offrant des possibilités d'intégration à de jeunes migrants.

Dès lors, j'aimerais savoir dans quelle mesure l'administration cantonale contribue, elle aussi, à cet effort d'intégration et je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'administration cantonale a un devoir d'exemplarité en matière d'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s ? Et, si oui, comment cela se traduit-il dans la pratique ?
2. Combien, à ce jour, de jeunes migrant-e-s en possession d'un permis F font-ils un préapprentissage, un apprentissage AFP et un CFC dans l'administration cantonale ?
3. Quelles sont les mesures nouvelles que le Conseil d'Etat se propose de prendre à l'avenir pour améliorer l'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s dans l'administration cantonale ?

—